

1 ÉDITO

1

● **FOCUS FORMATION**

Le Code du Développement territorial : l'APW et l'UVCW s'associent pour former les agents locaux

2

● **À LA UNE**

La formation : une culture à acquérir à tous les niveaux

3

Les budgets 2017 des provinces wallonnes

4

5 questions à Alda Greoli

4

● **LES PROVINCES, PARTENAIRES DES COMMUNES**

Un fonds d'impulsion pour soutenir des projets extraordinaires de développement communal

**ÉDITO**

Nous ouvrons ce numéro de Cinq à la Une avec un article dédié au nouveau Code du Développement territorial. L'APW et l'UVCW, en collaboration avec les instituts provinciaux de formation, organisent un cycle de formation à destination des agents des pouvoirs locaux afin d'en assurer la parfaite application sur le terrain.

Une large page est ensuite consacrée au colloque annuel de l'APW qui s'est tenu en novembre dernier sur le thème « Quels outils de formation pour répondre aux besoins des pouvoirs locaux ? ». Les exposés de la matinée ont démontré que les provinces ont fait de la formation un axe fort de leur politique tandis que les quatre ateliers de l'après-midi ont permis des échanges d'expériences sur des questions plus pratico-pratiques liées à la formation.

La part belle revient également aux budgets provinciaux 2017. L'analyse des budgets des cinq provinces wallonnes permet de mettre en lumière une situation maîtrisée et en équilibre. Et, si la prudence reste de mise, les graphiques illustrent une gestion saine de l'Institution provinciale lui permettant de poursuivre sereinement son développement.

Nous enchaînons ensuite avec l'interview de Alda Greoli, Vice-présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous abordons, avec elle, le rôle actif des provinces en matière de Culture ou encore les collaborations entre l'Institution et la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment en termes de supracommunalité.

Enfin, dans notre rubrique destinée au soutien aux communes, la Province de Luxembourg nous présente le fonds d'impulsion destiné à financer des investissements communaux ayant un caractère supracommunal.

Bonne lecture !

Paul-Emile MOTTARD
Président

FOCUS FORMATION

Le Code du Développement territorial : l'APW et l'UVCW s'associent pour former les agents locaux



Le nouveau Code du Développement territorial entrera en vigueur en Wallonie le 1^{er} juin 2017. Cette réforme apportera de nouvelles règles en matière d'urbanisme, de délivrance de permis ou de planologie.

Afin d'en assurer la parfaite application sur le terrain, Monsieur Carlo Di Antonio, Ministre de l'Aménagement du territoire, a chargé l'Association des Provinces wallonnes et l'Union des Villes et Communes de Wallonie, en collaboration avec les instituts provinciaux de formation - écoles provinciales d'administration -, d'organiser un cycle de formation à destination des agents des pouvoirs locaux.

Ces formations seront organisées de mars à avril dans les cinq provinces wallonnes.

Le 20 juillet 2016, le Parlement de Wallonie a adopté le projet de décret du Ministre de l'Aménagement du territoire formant le Code du Développement territorial.

Ce décret sera pleinement d'application au 1^{er} juin 2017 et modifiera les règles et stratégies du développement territorial en Wallonie.

Pour les administrations locales, le défi est de taille dans la mesure où les procédures urbanistiques, modalités de délivrance des permis, délais de rigueur, enquêtes publiques ou conditions de révision de plans de secteur seront modifiés.

De nouvelles possibilités de collaborations entre pouvoirs locaux, via le schéma de développement pluricommunal, vont également voir le jour. Afin de permettre aux agents des pouvoirs locaux d'être pleinement opérationnels au

1^{er} juin, l'Association des Provinces wallonnes, les instituts provinciaux de formations - écoles provinciales d'administration - et l'Union des Villes et Communes de Wallonie proposent un cycle de formation de trois journées.

Ces journées de formation, proposées en décentralisation dans les provinces wallonnes, se déclineront de la manière suivante :

- journée 1 : autorités compétentes - champs d'application des permis - délais de rigueur ;
- journée 2 : nouveaux principes généraux de la planologie - préparation, introduction et traitement des demandes de permis ;
- journée 3 : contenu de la décision, l'après-décision - informations notariales - présentation de GESPER, logiciel de gestion des permis.

Les journées de formation proposeront à la fois des exposés théoriques en séances plénières et, en ateliers, des travaux pratiques en petits groupes.

Le programme complet est en ligne sur le site de l'APW : www.apw.be.

La participation est gratuite et l'inscription est obligatoire. Elle se fait en ligne uniquement avant le 24 février 2017 à l'adresse suivante : <http://www.uvcw.be/formations/1537>.

Pour plus de renseignements :

APW
Bruno de Viron
081/74 56 74
bruno.devirion@apw.be

UVCW
Trang Phan
081/24 06 39
formation@uvcw.be

La formation : une culture à acquérir à tous les niveaux

Efficacité et adaptabilité, deux mots souvent évoqués lors du colloque 2016 de l'Association des Provinces wallonnes... Dire que notre monde change est certainement un lieu commun. Néanmoins, ces mutations n'épargnent personne et certainement pas les pouvoirs locaux. Révolution technologique, nouveaux modes de travail, ... Qu'on le veuille ou non, c'est irréversible et cela nécessite des changements de culture. Alors parler de formation est sans aucun doute incontournable pour pouvoir relever les défis présents et futurs des pouvoirs locaux et de leur personnel.

Le 30 novembre 2016, quelque 120 personnes se sont donné rendez-vous à Mons pour le colloque annuel de l'APW. Fil rouge de cette journée : « Quels outils de formation pour répondre aux besoins des pouvoirs locaux ? », avec, au programme, des réflexions sur le rôle de la formation comme outil d'amélioration constante des services rendus par les pouvoirs locaux et un partage de bonnes pratiques sur la manière de l'inscrire et de la mettre en œuvre dans un plan stratégique.

C'est Paul-Emile Mottard, Président de l'APW, qui a donné le coup d'envoi de la séance plénière en rappelant que la question de la formation des agents des pouvoirs locaux constitue un axe fort de la politique des provinces dans leur démarche de supra-communalité et de soutien aux communes.

Rappelons, en effet, que, depuis de nombreuses années, les provinces se remettent en question sur leur propre fonctionnement avec, pour but, l'augmentation de leur efficacité et de leur réactivité. Sur ce point, le Ministre wallon des Pouvoirs locaux a salué le fait que le rôle des provinces est moins stigmatisé aujourd'hui qu'il y a quelques années. Cela permet aux instances provinciales de travailler plus intensément à leur modernisation et à la qualité des services de proximité, notamment grâce à une formation de qualité.

La formation, un pilier des provinces

Sur ce plan, les provinces n'ont pas à rougir, elles qui, depuis longtemps, ont fait de la formation – qu'elle soit de base ou spécifique – un point fort. « Les provinces ont toujours été reconnues par la Wallonie comme opérateur de formation des agents des pouvoirs locaux », a commenté Paul-Emile Mottard. « La dernière évaluation annuelle réalisée par le Conseil régional de la Formation démontre que plus de 80 % des participants interrogés se sont déclarés satisfaits, votre très satisfaits, de la qualité générale des formations ».

Aussi motivant que le salaire

De la formation pour améliorer les services aux citoyens, mais pas que. Au fil des interventions de la matinée, la liste des bénéfices directs et indirects de la formation s'est allongée : motivation et implication des travailleurs, progression de carrière, remise des compétences à niveau, acquisition de nouvelles compétences, attraction des talents, ... Paul Furlan a même affirmé que « la formation constitue un élément de motivation des agents presque aussi important que le salaire ».

Enfin, pour les participants, les formations sont aussi des occasions d'échanger avec d'autres agents, d'apprendre à connaître d'autres métiers et de créer un espace informel d'échanges d'expériences.

Former pour assurer son avenir

Au-delà de toutes ces considérations, les pouvoirs locaux doivent former leur personnel. C'est une question de survie face à ce monde qui bouge, comme l'a notamment décrit Philippe Barzin, administrateur délégué de BSB Management Consulting. « Toute organisation n'a de place dans la société que si elle



fournit de la valeur ajoutée et des services attendus par la société. Si nous sommes à la veille d'une révolution, nous avons la chance, en tant que pouvoirs publics, d'être maîtres de notre destin, ce qui n'est pas forcément le cas dans le privé où le pouvoir décisionnel est souvent délocalisé ».

Il ne faut pas le nier, à plus ou moins long terme, les changements dus à l'évolution des technologies et des modes de travail auront des impacts sur une série de métiers actuels : certains vont être transformés, d'autres vont nécessiter de la mobilité (et donc de la formation), d'autres encore seront abandonnés...

De la vision aux résultats

Mais, visiblement, toutes les provinces de Wallonie ont pris la mesure des enjeux et ont inscrit la formation en bonne place dans leur plan stratégique. Dans les faits, il reste cependant encore du chemin à parcourir, même si on est sur la bonne voie. Qui dit stratégie dit, en effet, gestion du changement.

« Mais comment amener les gens à changer ? » était une des questions de Jacques Hodeige, administrateur délégué adjoint de Berenschot Belgium, pour qui gérer le changement reste un des plus grands défis de tout plan de formation. Selon l'expert, 12 % des personnes confrontées au changement vont s'engager, tandis que 66 % vont plutôt être dans l'exécution et 22 % activement désengagées.

« Il arrive cependant que le résultat final soit différent de la vision de départ. Que s'est-il donc passé entre les deux ? » Jacques Hodeige a évoqué des objectifs peu clairs, voire irréalistes, un manque de communication et/ou de temps, des changements de priorités, ... « Pour que les gens puissent s'approprier et atteindre les objectifs, ceux-ci doivent faire sens. De plus, pour pouvoir faire évoluer les personnes, il faut partir d'elles, identifier où elles se situent et intégrer le contexte. » Pour l'expert, les trois piliers de la formation sont la cohérence, la modularité et la cohésion.

Mais qu'est-ce que je fais là ?

Marc Demeuse, professeur à l'Université de Mons et spécialiste de la formation continuée, a insisté sur cette nécessité du sens : « Travailler avec des adultes suppose de donner du sens à la formation pour que les gens ne se posent pas la question 'Mais qu'est-ce que je fais là ?' Il ne suffit, en effet, pas de mettre du gazon sous les pieds des gens pour une mise au vert. In fine, il faut se poser la question suivante : 'Comment rencontrer les attentes des communes et aussi des usagers ?' Et donc qui sont les usagers ? Quelles sont leurs attentes et qui fixe les attentes, autrement dit qui va établir le référentiel et comment ? »

Hiérarchie : tout le monde doit y croire

Dans la foulée, Jacques Hodeige a insisté sur le rôle crucial de la hiérarchie dans la réussite d'un plan de formation : c'est le management qui fait en sorte que le sens soit connu et compris de tous.

Paul-Emile Mottard a partagé cet avis : « L'élu doit aussi participer à la remise en cause. Cela ne peut marcher que si tout le monde y croit et, a fortiori, les élus. Ça demande une grande force de conviction. La démarche doit être vraie et aller dans un réel sens d'amélioration de la qualité pour les usagers ».

Jacques Hodeige a souligné combien le changement de culture du management est difficile, surtout pour des personnes qui n'ont jamais géré d'équipe. Parmi les pistes proposées par celui-ci, on peut retenir l'utilité du partage avec d'autres et du coaching. « Mais, de toute façon, il faut bien se dire que cela prend beaucoup, beaucoup, de temps ». Philippe Barzin a, lui aussi, suggéré quelques outils pour favoriser le changement de culture du management, comme la mise en place d'un système de délégation et la gestion par objectifs.

En réalité, le changement de culture doit s'opérer à tous les niveaux. Philippe Barzin, qui accompagne la Province de Liège depuis près de cinq ans, annonce l'avènement, à terme, d'institutions libérées, qui s'appuient sur une plus grande responsabilisation des acteurs et moins de contrôle de la part de la hiérarchie.

Une logique de partenariat et non de concurrence

Un autre changement de culture se profile en matière de formation des pouvoirs locaux. On constate, en effet, une multiplication des partenariats avec des acteurs extérieurs, les provinces devenant des sortes d'assembleurs. Menace ou opportunité pour le secteur public ? Pour Paul Furlan la réponse est claire : l'évolution du paysage de la formation, mêlant de plus en plus acteurs publics et privés, n'est pas une menace mais une opportunité. « Les besoins évoluent et nous devons nous adapter vers davantage de partenariats. J'ai la conviction que chaque opérateur de formation peut apporter sa spécificité et à sa place ».

Le diplôme du vécu

Le Ministre a aussi souligné sa volonté de mieux intégrer et mieux reconnaître les périodes de formation dans la carrière des agents. « Cela suppose de revoir les procédures d'agrément des opérateurs de formation et d'avoir un tout cohérent, répondant aux exigences de qualité de la fonction publique ».

Par ailleurs, Paul Furlan tient à la mise en place d'un référentiel de compétences qui permettrait de valider des aptitudes acquises sur le terrain, même sans avoir le diplôme correspondant. « C'est ce que j'appelle le diplôme du vécu. Cela ouvre des perspectives pour les agents et cela améliore la dynamique. Autrement dit c'est du win-win ».

Enfin, Paul-Emile Mottard n'a pas manqué de resituer ce colloque dans un cadre plus large. A l'heure où des menaces pèsent sur la fonction publique, notamment dans des pays comme les États-Unis ou la France, il est important de se poser la question suivante : quelle place voulons-nous accorder aux pouvoirs publics ?

La formation : de la théorie à la pratique...

La matinée plénière du colloque 2016 de l'APW s'est poursuivie avec quatre ateliers. Quatre moments d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques.

Atelier 1 - Comment réaliser un plan de formation efficace en adéquation avec les objectifs de son institution ?

Pour construire un plan de formation, il ne suffit pas de faire le tour des bureaux et de demander à chaque personne « De quoi avez-vous besoin ? ». C'était, en substance, la réflexion lancée par l'animateur de cet atelier, Philippe Charlier (Prometheo et K-ring Consulting) : pour que la formation puisse jouer son rôle, il y a, préalablement à sa mise en œuvre, quelques conditions à remplir. Il faut d'abord qu'un besoin de compétences à développer soit établi. Ensuite, il faut que la formation apporte une contribution essentielle par rapport à la finalité ou à la situation globale.

Atelier 2 - Réconcilier expertise et pédagogie des formateurs

Les formations proposées par les provinces sont données par des experts dans le domaine qu'ils enseignent. Souvent, ils n'ont pas de formation pédagogique et sont, dès lors, confrontés à une série de difficultés pour transmettre leur contenu de manière optimale (choix de la méthode, gestion du groupe, rédaction du syllabus, réalisation de l'évaluation, ...). Les animateurs de cet atelier, Colombine Mayer et Patrice Rodriguez du Centre de formation du Brabant wallon, ont donc posé le débat : comment aider les formateurs à faire face aux problématiques rencontrées ? Les réponses peuvent prendre des formes diverses : coaching individuel, transmission de documents types, formation pédagogique, parrainage, ...

Atelier 3 - Rôle des provinces : faire évoluer la pédagogie pour répondre aux attentes des pouvoirs locaux

Cet atelier visait à apporter des réponses à la question suivante : comment les écoles provinciales d'administration peuvent-elles articuler les spécificités pédagogiques de la formation pour les adultes avec les objectifs des pouvoirs locaux ? Par le biais de cette interrogation, François Lemaire, Directeur de l'Ecole provinciale d'Administration et de Pédagogie de Namur, souhaitait pouvoir envisager l'intégration des attentes institutionnelles et des réalités contextuelles des pouvoirs locaux dans les pratiques pédagogiques des chargés de cours en vue d'une formation répondant à leurs buts.

Atelier 4 - Comment insuffler une culture de la formation dans toute la ligne hiérarchique ?

Comme évoqué lors de la séance plénière, la mise en place d'une culture de la formation nécessite d'unir les forces de chacun et de sensibiliser tous les responsables aux enjeux, tant réglementaires, institutionnels, organisationnels qu'humains. Cet atelier, animé par Philippe Bockiau, consultant et formateur, visait à apporter des pistes pour amener cette culture de la formation à tous les niveaux.

« Échange de pratiques sur les sanctions administratives communales (SAC) » le 10 mars 2017 à Namur

Le vendredi 10 mars prochain, l'Association des Provinces wallonnes organise une journée d'étude sur les sanctions administratives communales (SAC) au Campus provincial de Namur (rue Henri Blès 188-190 à 5000 Namur).

L'occasion d'échanger sur les bonnes pratiques suite à l'entrée en vigueur de la loi SAC, voilà maintenant plus de deux ans.

En effet, celle-ci bouscule totalement le mode de fonctionnement dans ce domaine et, à présent que les cadres légaux sont bien d'application, l'APW a souhaité faire le point sur les grands changements intervenus et à venir.

Les thèmes abordés y seront variés puisqu'il sera question de la législation fédérale sur les SAC (et de la coordination entre législations fédérale et wallonne), des infractions mixtes, d'arrêt et stationnement ainsi que de la plus-value que peuvent apporter les provinces dans le cadre de leurs missions de supracommunalité.

Le programme complet et le bulletin de participation sont en ligne sur le site Internet de l'APW : www.apw.be.

Les budgets 2017 des provinces wallonnes

Les cinq provinces wallonnes ont voté leurs budgets pour l'année 2017. Comme l'année dernière, elles peuvent se targuer de présenter un résultat à l'exercice propre en boni.

Cette situation permettra également aux provinces de poursuivre sereinement leurs missions, de maintenir et de conforter le fonctionnement de services de qualité, adaptés aux besoins de leur population, des entreprises et de l'ensemble de leurs partenaires locaux ; ceci tout en permettant à de nouvelles politiques de voir le jour et, donc, à l'Institution de s'adapter aux évolutions de la société.

Ces budgets s'inscrivent également dans la volonté des provinces de s'impliquer pleinement dans leurs nombreuses actions concrètes en faveur des communes.

Pourtant, les finances des pouvoirs locaux font face, cette année encore, à un contexte économique et financier global difficile et à une conjoncture extérieure défavorable, les autorités locales devant se soumettre au respect des balises imposées par l'Union européenne liées, notamment, au pacte de stabilité. Il s'agit également de s'adapter aux mesures budgétaires mises en œuvre par l'Etat fédéral et les entités fédérées et qui s'imposent aux provinces.

Il faut rappeler que, depuis 2014, la Déclaration de Politique régionale (DPR) invite les provinces à consacrer au moins 20 % du fonds des provinces à des actions supracommunales. Concrètement, 10% sont consacrés au financement du fonctionnement des zones de secours alors que les 10 % restants sont consacrés à des actions additionnelles. La supracommunalité constitue l'épine dorsale de l'Institution provinciale et se trouve, en effet, au centre des politiques menées.

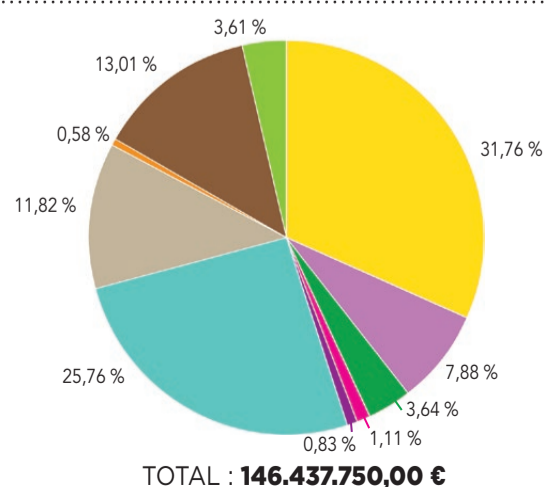
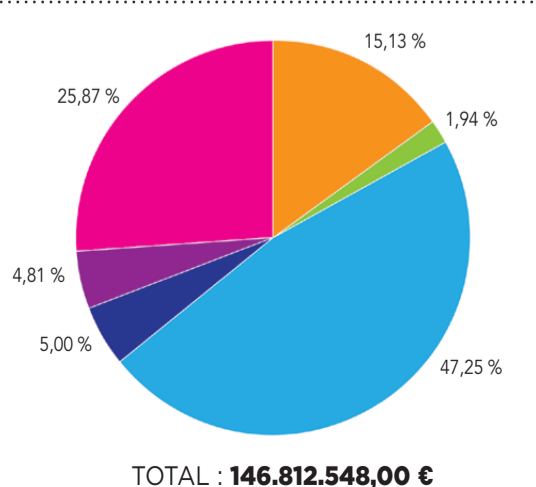
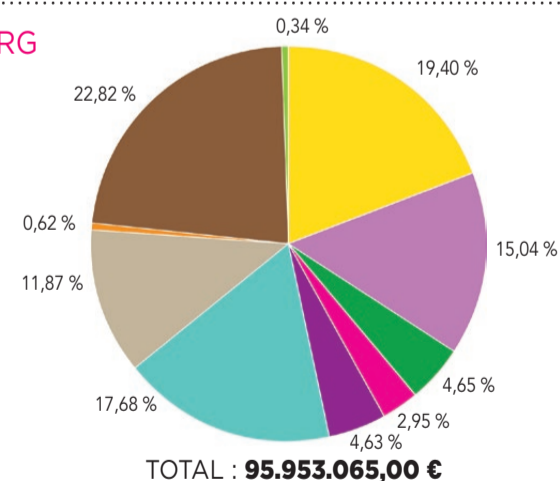
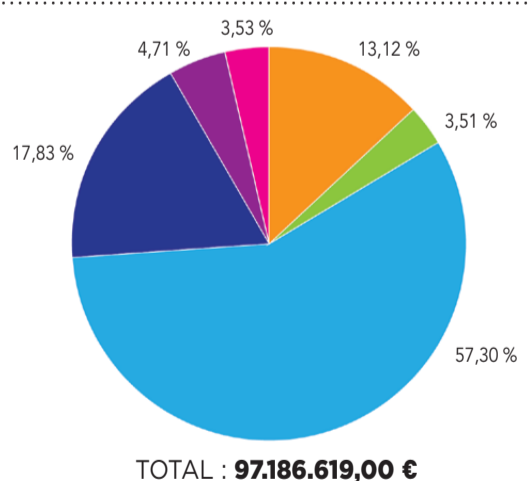
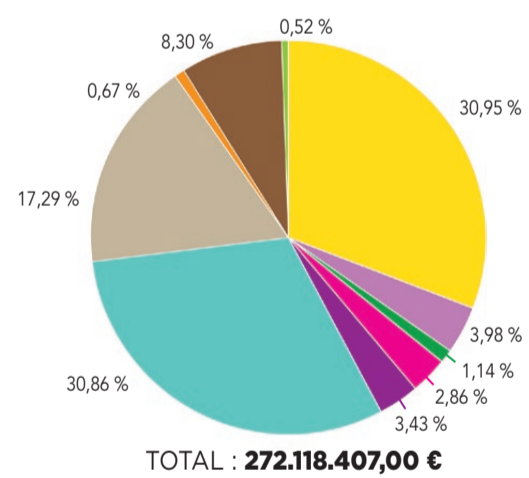
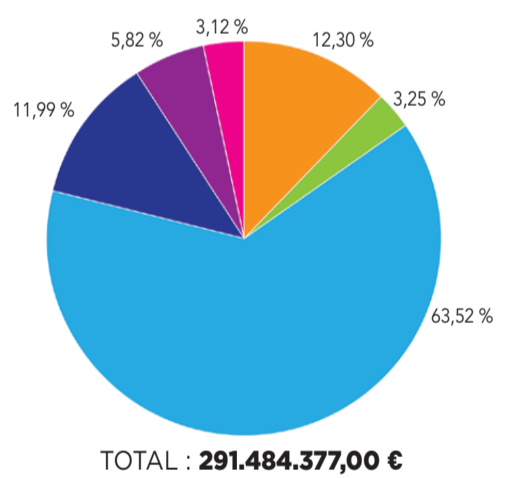
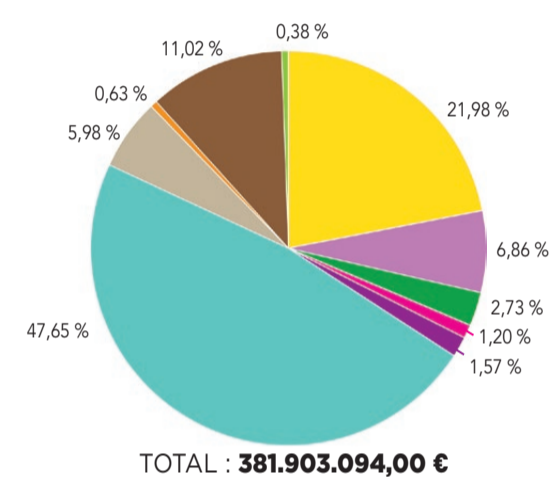
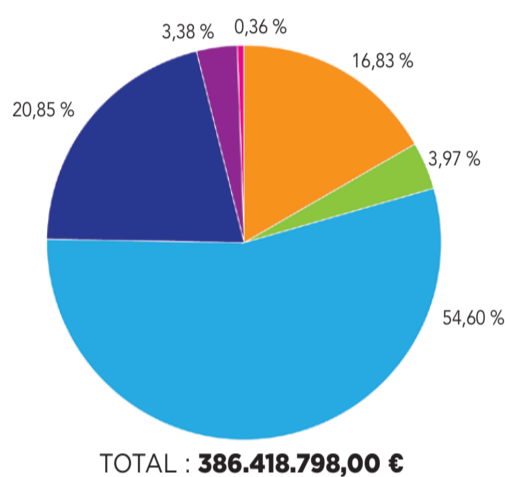
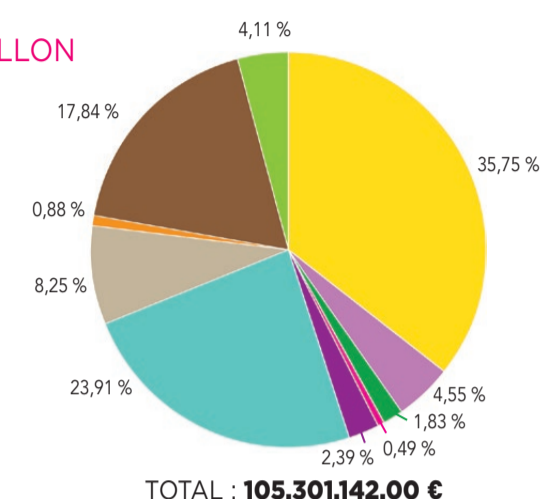
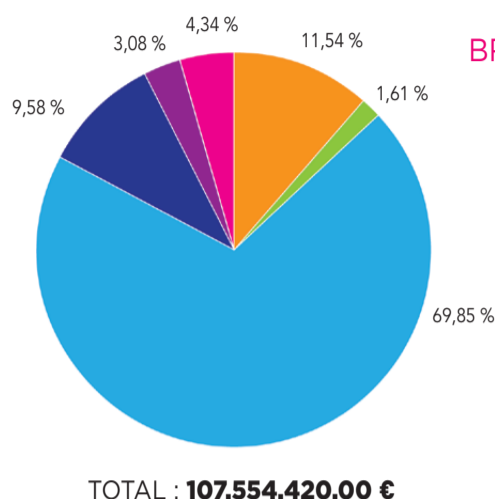
Les provinces ont ainsi mobilisé de nouveaux moyens pour mener à bien des actions de supracommunalité, leur permettant de poursuivre le dialogue avec les communes. Des montants importants sont consacrés afin de venir en aide aux communes dans le financement des zones de secours. Cette politique traduit la volonté de voir l'Institution provinciale se rapprocher encore d'avantage des communes et d'élaborer des partenariats d'envergure.

Les différents graphiques ci-contre mettent en évidence l'importance des moyens consentis dans le secteur de l'Enseignement et de la Formation. Suivent ensuite l'Action sociale et la Santé ainsi que la Culture, le Sport et la Jeunesse, d'autres secteurs essentiels pour les provinces wallonnes. L'analyse de ces budgets met donc en lumière l'importance des matières personnalisables pour l'Institution provinciale.

Les budgets 2017 des provinces wallonnes présentent une situation saine et à l'équilibre. La maîtrise demeure de mise côté dépenses alors que les recettes sont stabilisées. Cette bonne gestion permet à l'Institution de continuer son développement et sa modernisation.

RECETTES ORDINAIRES

DÉPENSES ORDINAIRES



RECETTES ORDINAIRES

- Fonds des provinces
- Compensations régionales pour supp. de taxes
- Fiscalité
- Subsides
- Recettes de prestation
- Dettes et autres recettes

DÉPENSES ORDINAIRES

- Administration générale
- Ordre public et sécurité, comm. et voies navigables
- Industrie, commerce et classes moy. (hors tourisme)
- Tourisme
- Agriculture, chasse et pêche
- Enseignement et Formation
- Culture, sport, jeunesse et loisirs
- Cultes et laïcité
- Action sociale et santé publique
- Logement et aménagement du territoire

5 questions à ALDA GREOLI



1. A l'aube de 2017, quels sont les chantiers prioritaires que vous souhaitez mettre en place ?

En matière de culture, nous sommes entrés dans la phase de concrétisation de « Bouger les lignes ». Celle-ci a été entamée il y a deux ans avec pour objectif de proposer une offre culturelle renouvelée. Six couples ont formulé pas moins de 804 recommandations que nous travaillons maintenant à mettre en œuvre. Pour cela, mon équipe et moi-même, avec l'administration et des représentants des secteurs concernés, établissons un phasage et une évaluation budgétaire. Il est essentiel d'inscrire cela dans une ligne du temps, réaliste mais volontaire. Certaines sont déjà d'application, dans le cadre du nouveau décret des arts de la scène ou par la présence renforcée de la culture à l'école. L'étude de quelques centaines de dossiers de contrats-programmes,

pour la première fois « synchronisés », prendra aussi jusqu'à l'automne. Cela permettra une gouvernance culturelle plus claire. Le décret sur le prix unique du livre poursuit également son parcours pour une mise en œuvre progressive dès janvier prochain. En enfance, ma priorité va à la réforme dite « MILAC », celle des milieux d'accueil. Il s'agira là de poursuivre la revalorisation financière des accueillant(e)s et de lancer le groupe-pilote qui va tester le statut tant attendu depuis une trentaine d'années au moins. Bien sûr, nous continuons d'œuvrer à la création de places d'accueil via la poursuite des plans Cigogne mais aussi en diversifiant notre action, par exemple en simplifiant le cadre administratif des milieux d'accueil ou en étudiant la meilleure manière d'impliquer les entreprises dans la création de nouvelles places, tout en garantissant leur caractère universel et non-marchand.

2. Le dialogue entre les différents niveaux de pouvoir est indispensable pour faire face aux nombreux enjeux actuels. De quelle manière les liens entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les provinces pourraient-ils être renforcés ?

Ce dialogue est fondamental dans un Etat fédéral comme le nôtre. Avec mon collègue flamand Sven Gatz, nous avons, pour la première fois, réuni, à l'automne, la Conférence interministérielle « Culture » (CIM Culture), qui rassemble tous les Ministres de ce pays qui exercent une compétence culturelle : en Communauté française, en Communauté flamande, en Communauté germanophone, au Gouvernement fédéral, ... C'est un endroit où nous pouvons, par exemple, faire avancer la question du statut de l'artiste, dont plusieurs aspects se trouvent traités à différents étages « de la maison Belgique » – même si c'est essentiellement au Fédéral que cela se joue. Aussi, j'ai déjà rencontré différents Députés provinciaux en charge de la Culture et je

continuerai d'entretenir ce dialogue comme je le fais avec mes collègues Ministres, certains musées ou expositions reposant largement sur l'Institution provinciale.

3. Les provinces sont particulièrement actives dans le domaine de la Culture, elles y investissent des moyens conséquents. Par ailleurs, leur rôle supracommunal en la matière est reconnu par les acteurs du monde culturel. Comment pensez-vous intégrer cette dynamique dans votre politique ?

La culture est avant tout une compétence de la Fédération mais nous devons tous faire montre de cohérence et de complémentarité afin que chaque euro dépensé pour la culture le soit avec un rendement maximum, en termes d'excellence et d'accessibilité au public. Je pense, par exemple, aux collaborations auxquelles nous appelons entre institutions muséales d'un même territoire. On parle beaucoup des « pôles muséaux », mais on constate, dans les faits, que certains s'organisent déjà pour mutualiser des moyens de promotion, d'outils informatiques ou en termes de fournitures. C'est la voie à suivre.

4. L'opération « Bouger les lignes », processus de consultation participatif en matière de Culture, a récemment terminé sa phase consultative est sur le point de se clôturer. Dans la synthèse intermédiaire de la coupole « nouvelle gouvernance », il est recommandé de mobiliser tous les moyens nécessaires pour rendre accessibles et compréhensibles les politiques culturelles. Imaginez-vous des actions concrètes pour répondre à cette attente ?

La réforme de la gouvernance culturelle est, en effet, une donne que nous ne pouvons ignorer tant on sait que cet enjeu est dorénavant présent dans toutes les dimensions de la vie

en société : responsabilisation des acteurs, des structures d'avis et objectivation des critères pour évaluation de l'action et trancher. Avec, en fil rouge, ma volonté d'augmenter la qualité et la gouvernance en s'appuyant sur la charte associative, bien différencier les rôles de régulateur et opérateur, créer des voies de recours utiles et efficaces. Dans le respect de l'autonomie associative, établir une gouvernance saine va découler nécessairement sur une meilleure lisibilité du paysage culturel.

5. Les provinces wallonnes soutiennent les acteurs locaux du monde de la petite enfance via, notamment, le subventionnement à la création de nouvelles places d'accueil en collaboration avec l'ONE. Estimez-vous que le partenariat devrait être renforcé et si oui, de quelle manière l'envisagez-vous ?

Les défis de l'accueil de la petite enfance sont tels que des partenariats sont absolument nécessaires et, à nouveau, souhaitables pour éviter les doublons. Les collaborations possibles sont multiples, pensons à l'achat de matériel de puériculture ou à la mise aux normes des locaux d'accueil. Cela existe à certains endroits, mais l'on pourrait aller plus loin encore en ce qui concerne le soutien commun à l'installation des accueillantes à domicile. Pensons, par exemple, au travail d'accompagnement pédagogique que l'ONE effectue lors de l'ouverture de nouveaux milieux d'accueil, cette phase essentielle au démarrage de nouveaux milieux d'accueil doit être soutenue de toutes parts.

LES PROVINCES, PARTENAIRES DES COMMUNES

Un fonds d'impulsion pour soutenir des projets extraordinaires de développement communal

Le « Service technique », comme on a coutume de l'appeler depuis très longtemps, est un magnifique outil à disposition des communes dans le cadre de la supracommunauté et des pouvoirs publics. Ce bureau d'étude multidisciplinaire regroupe des agents aux compétences multiples et pointues, tant techniques qu'administratives et juridiques. Ses architectes, ingénieurs, juristes, techniciens, agents administratifs lui permettent d'étudier et de gérer des projets de travaux nécessitant de multiples compétences en voiries, égouttage, distribution d'eau, aménagements publics, électricité, chauffage, domotique, marchés publics, ...

La Province de Luxembourg renforce sa collaboration avec les communes et les CPAS de son territoire. Pour la période 2016-2018, elle a dégagé un budget de 1,1 million d'euros à répartir sur 3 ans entre les 44 communes luxembourgeoises.

Ce montant est destiné à financer des investissements inscrits dans les budgets extraordinaires communaux et ayant un caractère supracommunal. Par exemple, pour des initiatives en matière de santé, tourisme, développement durable, citoyenneté, culture, ... soit des préoccupations que partagent, au quotidien, les provinces et les communes.

Chacune des 44 communes pourra bénéficier d'une aide provinciale pour un ou plusieurs projets et l'intervention globale ne pourra dépasser 25 000 € sur le triennat.

Les projets déposés devront s'inscrire dans les thématiques suivantes :

1. initiatives relatives à la santé des aînés et, particulièrement, pour lutter contre l'isolement ;
2. initiatives d'hébergements d'intérêt public à destination des personnes âgées dans les communes de la Province de Luxembourg ;
3. travaux et/ou acquisitions de matériel visant à l'accessibilité aux services publics des personnes atteintes d'un handicap ;
4. création de places d'accueil pour la petite enfance et pour la mise en conformité aux normes ONE et/ou service incendie des milieux d'accueil ;
5. travaux et/ou acquisitions de matériel permettant la création et/ou l'amélioration de cheminements cyclables ;
6. travaux et/ou acquisitions de matériel permettant la sauvegarde du petit patrimoine populaire ;
7. investissements à portée économique en vue de la dynamisation des centres de villes et de villages ;
8. aménagements de sécurisation des biens et des personnes, des travaux et/ou acquisitions de matériel permettant d'améliorer la mobilité dans les communes de la Province de Luxembourg ;
9. acquisitions de matériel permettant un procédé de désherbage alternatif aux pesticides ;
10. équipements touristiques ;

11. travaux de renouvellement des peuplements feuillus et résineux en zone forestière ;
12. travaux et/ou acquisitions de matériel visant à la réduction de la consommation d'énergie fossile d'un bâtiment patrimonial ;
13. travaux et/ou acquisitions de matériel visant à la production d'une énergie renouvelable sur son territoire ;
14. initiatives de mise en place d'un coaching spécifique destiné à la réduction de consommation énergétique dans les écoles ;
15. travaux et/ou acquisitions de matériel permettant la création et/ou l'amélioration d'espaces culturels polyvalents ;
16. aménagements de locaux de répétition pour la pratique des musiques amplifiées ;
17. travaux et/ou acquisitions de matériel visant à améliorer la pratique sportive des jeunes et moins jeunes ;
18. investissements relatifs à l'accueil durant les temps libres ;
19. investissements relatifs à la cohésion sociale ;
20. travaux d'amélioration de locaux et/ou des acquisitions de matériel permettant la création et/ou l'amélioration d'espaces scolaires polyvalents et intergénérationnels au service d'une transmission de connaissances culturelles pratiques ;



21. initiatives favorables à la commercialisation des produits locaux et artisanaux ;
22. initiative favorables au développement du maraichage ;
23. initiative favorables à la mutualisation en agriculture ;
24. travaux et/ou acquisitions de matériel permettant la création et/ou l'amélioration d'espaces citoyens ;
25. acquisition de matériel permettant la promotion d'une mobilité durable.

Les demandes sont à effectuer via un formulaire téléchargeable sur le site Internet de la Province de Luxembourg, dans la rubrique « Pouvoirs locaux ».

Contact :
Pierre-Henry GOFFINET
Directeur général
Tél. 063/21 22 03
directeur.general@province.luxembourg.be

Coordination : Annick Bekavac
Tél : 081/74.56.74 - Fax : 081/74.55.92 - info@apw.be - www.apw.be

Mise en page : La Maison du Graphisme

L'ACTUALITÉ ÉVOLUANT SANS CESSER, CERTAINES INFORMATIONS PEUVENT, EN RAISON DES DÉLAIS DE PRODUCTION, DEVOIR ÊTRE ADAPTÉES. MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION.

APW asbl
Association des Provinces wallonnes